

---

d'*Oxford*, de *William Sutton*, de *Sarawak*, dans le comté de *Grey*, tous dans la province d'*Ontario*,—demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la puissance du *Canada*.

L'honorable *M. Simpson* a présenté à la Chambre le premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du parlement recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson* secondé par l'honorable *M. Aikins* il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Scott* a présenté à la Chambre un état détaillé, de tous les cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du 9 avril, 1874. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable *M. Penny* a proposé, secondé par l'honorable *M. Bureau*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes communications adressées au Ministre des douanes ou à tout autre Ministre ou officier du Gouvernement dans les trois dernières années, formulant des plaintes contre la conduite du dernier percepteur des douanes à *Montréal*; et s'il y a eu de telles plaintes, copie de la correspondance échangée à leur sujet, et copie des rapports faisant connaître le résultat de toute enquête ordonnée par le Ministre des douanes sur la vérité de ces plaintes, aussi de toutes pétitions et correspondances relatives à la pension qui a été accordée au ci-devant percepteur des douanes de *Montréal*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé,

Alors sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

---